

**CCAS
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 12 mai 2026

DELIBERATION N°2026/12

Date de convocation : 6 mai 2026

Président : Philippe TISSOT

Membres présents à la séance : Aurélie GUTIERREZ, Loïc BARBERAT, Michel BERNIGAUD, Delphine Olivier, Vanessa MORISSEAU, Laurent DELEEST, Marie-Agnès MUGNIER, Danielle TERTIAN

Personnes excusées : Elisabeth JASSERAND, Delphine ORFEVRE

OBJET : Affectation définitive des résultats 2025 - Exercice 2026 – Budget principal

Le rapporteur expose que, conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, l'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait après le vote du Compte Financier Unique (CFU) qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N.

Le cadre budgétaire et comptable M57 permet cependant de reprendre le résultat avant le vote du CFU. On parle alors de reprise anticipée du résultat. Dans le contexte de panne généralisée des logiciels gérant la validation des CFU, le CCAS y a procédé lors de sa séance du 9 mars 2026, afin de pouvoir voter son budget 2026.

Si, lors de son approbation ultérieure, le CFU fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le CCAS doit procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts par décision budgétaire. En l'espèce, aucun écart n'est apparu, du fait de la soigneuse validation des chiffres par le Comptable Public sur la base du projet de CFU. Les résultats estimés de l'exercice 2025 sont donc confirmés par rapport à la délibération n°2026/05.

Il convient cependant de confirmer l'affectation de ces résultats dans le budget 2026, comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé de l'exercice	+ 3 300,21 €
Résultats antérieurs reportés (excédent cumulé au 31.12.2024)	+ 494.89 €
Résultat à affecter	+ 3 795,10 €
DÉTERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde estimé d'exécution de la section d'investissement	0 €
Solde d'exécution cumulé au 31.12.2024	0 €
Solde des restes à réaliser	0 €
Besoin de financement	0 €

AFFECTATION	
Affectation au compte 1068 (en investissement)	0 €
Report en fonctionnement au compte 002	3 795,10 €

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 approuvé le 28 avril 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

CONFIRME les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026, tels que présentés ci-dessus,
CONFIRME l'affectation du résultat de l'exercice 2025 sus-indiquée.

Voté à la majorité et 2 absentions

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Philippe TISSOT
Président du CCAS

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la publication et de
la transmission en préfecture le 20 MAI 2026

